ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 26077

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences économiques du piratage informatique. L'industrie du logiciel représente un moteur actif du développement du secteur informatique. Cependant, cette industrie croît moins vite en France que dans le reste de l'Europe. Une récente étude démontre que si la France réussissait à faire baisser le phénomène des copies illégales ou des piratages de logiciels de 46 % à 36 %, cela reviendrait à injecter 21,7 milliards d'euros dans notre économie. Il lui demande donc si le Gouvernement entend prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

La violation des droits de propriété industrielle est une menace pour tous les secteurs de l'économie. Elle touche aussi bien les oeuvres de l'esprit (musique, cinéma, logiciel, etc...) que les produits matériels de tout type (biens de consommation, produits de luxe, machines, pièces détachées automobiles, etc...). L'industrie du logiciel est une composante essentielle des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle doit stimuler la croissance économique et contribuer à la compétitivité de nos entreprises. Afin que la contrefaçon ne vienne pas entraver le développement de l'industrie du logiciel, ni celui de nombreuses autres industries, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie participe activement au renforcement des moyens permettant de la combattre. Ainsi, le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique s'attaque à la diffusion des contenus illicites sur Internet, notamment des contenus contrefaits. De plus, la ministre déléguée à l'industrie a approuvé un plan d'action destiné à lutter contre la contrefaçon. Celui-ci comprend des campagnes d'information et de sensibilisation du public sur le droit de la propriété intellectuelle. Il prévoit une meilleure coordination des administrations concernées et une formation des professionnels. Il intègre un renforcement de la répression, au moyen notamment d'un durcissement des sanctions encourues. Enfin, il vise à améliorer la coopération au sein de l'Union européenne et au niveau international.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Guibal
Circonscription : Alpes-Maritimes (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26077
Rubrique : Informatique
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7579
Réponse publiée le : 3 février 2004, page 860